



DECLARATION PRELIMINAIRE DE LA MISSION D'OBSERVATION DE L'UNION AFRICAINE (U.A) AUX ELECTIONS LEGISLATIVES DU 10 MAI 2012 EN ALGERIE

Répondant à l'invitation du Gouvernement algérien, et sur recommandation de la mission d'évaluation électorale qui s'est rendue à Alger du 13 au 18 février 2012, **Son Excellence, Docteur Jean PING**, Président de la Commission de l'Union Africaine, a dépêché une Mission d'observation électorale, dans le cadre des élections législatives du 10 mai 2012 en République algérienne démocratique et populaire.

La Mission d'observation de l'Union africaine est conduite par **Son Excellence Monsieur Joaquim Alberto Chissano**, ancien Président de la République du Mozambique.

Elle est composée de Parlementaires panafricains et nationaux, d'Ambassadeurs auprès de l'Union Africaine à Addis Abéba, de responsables d'institutions électorales nationales, de membres d'organisations des droits de l'Homme et de la société civile. Les observateurs, membres de cette Mission proviennent de quarante et un pays à savoir : l'Afrique du Sud, le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Botswana, le Cameroun, la République Centrafricaine, l'Union des Comores, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, la République Démocratique du Congo, Djibouti, l'Egypte, l'Ethiopie, le Ghana, la République de Guinée, la Guinée Bissau, la Guinée Equatoriale, le Gabon, l'île Maurice, le Kenya, le Liberia, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, le Nigeria, l'Ouganda, le Rwanda, la République Arabe Sahraoui Démocratique, le Sénégal, la Somalie, le Soudan, le Swaziland, le Tchad, le Togo, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe.

La Mission a bénéficié de l'appui technique d'une équipe composée des fonctionnaires de la Commission de l'Union Africaine, du Parlement panafricain et de l'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA).

I. Audiences et rencontres

La Mission d'observation de l'UA est arrivée le 1^{er} Mai 2012 et séjournera dans le pays jusqu'au 16 mai prochain.

Conformément aux principes directeurs de l'Union Africaine en matière d'observation et de suivi des élections, la Mission a eu des échanges avec les autorités politiques, les acteurs du processus électoral, les partis politiques, les représentants des Organisations internationales, les Ambassadeurs africains accrédités en Algérie ainsi que d'autres missions internationales d'observation. Elle poursuivra ses entretiens avec les autres acteurs et forces vives de la Nation algérienne afin d'avoir leur perception du processus en cours dans le pays.

Il ressort de ces rencontres les informations suivantes :

- Le cadre nouveau légal des élections marque un tournant décisif dans le processus de démocratisation des institutions en Algérie. Ce cadre est l'expression d'une vision politique et d'une volonté qui contribuent à la crédibilisation du processus électoral et de la compétition politique pluraliste.
- Les réformes politiques et légales importantes initiées par le peuple et le pouvoir algérien sont le fruit d'une large concertation conduite par les Autorités face aux mutations des idées et aux revendications de liberté et de dignité.
- Ainsi, la Loi organique du 12 janvier 2012 relative au régime électoral, la loi organique sur la commune, la loi organique sur les partis politiques, la loi relative aux associations, la loi déterminant les modalités garantissant les chances d'accès de la femme aux assemblées élues, la loi sur les incompatibilités avec le mandat parlementaire constituent notamment les piliers d'un processus démocratique authentiquement algérien appelé à se consolider.

II. Déploiement

La Mission a déployé 75 équipes qui ont couvert la quasi-totalité des circonscriptions administratives du pays.

Avant leur déploiement dans les diverses Wilayas, les observateurs de l'Union Africaine ont reçu un briefing sur le contexte politique du pays et les principes relatifs au fonctionnement des missions d'observation.

III. Méthodologie de l'observation

La Mission a procédé à l'évaluation des élections législatives du 10 mai 2012 conformément aux dispositions pertinentes de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, entrée en vigueur le 15 février 2012 ; la Déclaration de l'OUA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique AHG/Decl.1 (XXXVIII) adoptée en juillet 2002 par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ; les Directives de l'Union

africaine pour les missions d'observation et de suivi des élections, ainsi que la Constitution et les lois de la République algérienne démocratique et populaire.

L'observation de la Mission de l'Union africaine a porté sur la régularité, la transparence, l'équité et le bon déroulement du scrutin en vue d'évaluer :

- les conditions nécessaires en vue de l'organisation d'une élection libre, transparente et inclusive ;
- la conformité de l'élection avec le cadre légal et institutionnel régissant les élections en Algérie, et avec les standards internationaux et africains en matière d'organisation des élections.

IV. Constats de la Mission

La présente Déclaration contient des conclusions préliminaires de la Mission et des recommandations subséquentes. Cependant, un rapport final détaillé, fournissant une analyse globale des observations et recommandations de la Mission sur l'ensemble du processus électoral, sera élaboré et soumis au Président de la Commission de l'Union africaine qui, à son tour, le transmettra aux Autorités algériennes à toutes fins utiles.

1. Le fichier électoral

En prélude aux élections proprement dites, l'opération d'enrôlement des électeurs algériens a eu lieu. De l'avis des parties prenantes et notamment des partis politiques, cette opération s'est globalement bien déroulée sur toute l'étendue du territoire national. Par ailleurs, l'existence d'un état civil régulièrement tenu et suivi a facilité l'établissement et l'actualisation de la liste électorale. Cependant, certains partis politiques ont émis des réserves sur les chiffres de la nouvelle liste électorale.

2. La campagne électorale

D'une façon générale, la campagne électorale s'est déroulée dans le calme. Aucun incident majeur n'a été enregistré. Les Algériens ont fait preuve de civisme en permettant la libre expression des différentes sensibilités politiques. Cet élan est à encourager, même si la Mission a noté une relative passivité des populations vis-à-vis des activités de la campagne.

3. Le climat politique général

Le déroulement pacifique de la campagne électorale est significatif ; il constitue un indicateur certain du climat politique global qui a prévalu en Algérie avant les élections législatives. Comme indiqué plus haut, le pays a procédé à des réformes significatives afin de répondre aux évolutions politiques nationales et régionales. Au nombre de ces réformes, l'ouverture de l'espace politique et

associatif. La Mission constate cependant que certains partis politiques ont décidé de boycotter les élections législatives du 10 mai 2012 pour des raisons diverses.

4. La sécurité

La présence discrète et non intimidante des forces de l'ordre a été constatée dans presque tous les centres de vote où les équipes de l'Union Africaine ont été déployées. Cette présence a contribué à favoriser une atmosphère sereine avant et pendant les opérations de vote.

5. L'ouverture des Bureaux de vote

Les équipes de l'Union africaine ont noté une ouverture relativement ponctuelle des bureaux de vote dans toutes les zones de déploiement.

6. Le matériel électoral

Le matériel électoral a été disponible et à temps dans les bureaux de vote. Le petit matériel, les isoaloirs, les listes d'émargement, les urnes, les bulletins de vote étaient en quantité suffisante et adéquate pour le déroulement du vote.

Les équipes d'observateurs ont également noté que les isoaloirs étaient bien aménagés à l'effet de garantir le secret du vote. En revanche, les réceptacles disposés dans les isoaloirs pour recevoir les bulletins de vote non utilisés par les électeurs étaient ouverts et pouvaient laisser deviner les tendances dans l'isoloir. Ceci peut être de nature à influencer le choix de l'électeur indécis.

7. L'aménagement des bureaux de vote

L'intérieur des bureaux de vote, d'une façon générale, était suffisamment bien aménagé pour permettre la circulation facile des électeurs et des membres du bureau de vote.

En fixant le nombre minimal et maximal d'électeurs par bureau de vote, les organes en charge des élections ont permis d'améliorer le flux des électeurs dans le bureau de vote.

Cependant, nos observateurs ont constaté que certains bureaux de vote se trouvaient dans des immeubles au-delà de 3 ou 4 étages. Cette disposition peut être un problème pour des électeurs âgés, malades ou handicapés. La mise en place au sein des centres de vote des « **bureaux d'information et d'orientation** » a permis une gestion facile des requêtes ou de l'assistance aux personnes qui en avaient besoin.

8. La présence des femmes

Les équipes de l'UA ont noté dans de nombreuses localités une présence relativement importante des femmes dans le staff électoral, soit en tant que membres des bureaux de vote, soit en tant que représentantes de partis politiques. Ceci est à encourager et pourrait aussi être reflété dans la composition des listes de candidats à l'avenir.

9. Le taux de participation

A la mi-journée, le taux de participation était faible et se situait autour de 15%. Ce taux s'est nettement amélioré à la fin des opérations, cependant, il est resté relativement faible au niveau national, car ne dépassant pas le seuil des 50%.

10. Le personnel électoral

Le personnel électoral a exécuté ses tâches avec enthousiasme et responsabilité pendant le scrutin. La bonne compréhension des procédures de vote et l'ambiance conviviale qui régnait dans les bureaux de vote ont permis qu'à aucun moment le vote ne soit interrompu ni perturbé.

11. Les Observateurs des partis politiques

La présence des observateurs des partis politiques dans les bureaux de vote a été faible. Cette situation est consécutive soit à la difficulté d'organisation des partis politiques, soit à l'exigence réglementaire imposant que seuls 5 partis politiques tirés au sort soient présents dans les bureaux de vote.

12 Les bulletins de vote

Les listes de candidats étaient nombreuses dans certaines circonscriptions.

La volonté de mettre sur un même pied d'égalité toutes les listes a conduit à l'impression des bulletins de vote avec la même spécificité et la même couleur (blanche). Cependant, la non différenciation des bulletins de vote ne permettait pas aux partis politiques de donner des consignes de vote et d'éduquer leurs militants sur l'utilisation de leurs bulletins de vote.

La question de la multiplicité des bulletins de vote pourrait tout aussi être résolue par l'introduction d'un bulletin unique, qui écarterait à la fois les risques d'achat de conscience et l'embarras des électeurs dans l'isoloire.

13. La clôture des bureaux de vote

La clôture des bureaux de vote s'est déroulée dans le calme. Toutefois, il y a lieu de renforcer la formation des agents électoraux, notamment sur la gestion des opérations de clôture.

14. Sur l'observation électorale

La Mission a noté l'insuffisance des observateurs nationaux pouvant renforcer la crédibilité du processus électoral

V. Recommandations

Au vu de ce qui précède, la Mission recommande :

- La conduite de vastes campagnes nationales d'éducation civique et électorale des électeurs;
- L'établissement d'un mécanisme de dialogue permanent entre partis politiques ;
- Le renforcement de l'observation nationale et une meilleure implication de la société civile.

VI. Conclusion

A la suite des échanges avec les différentes parties prenantes au processus électoral et sur la base des données recueillies par les observateurs sur le terrain, la Mission d'observation de l'Union africaine note avec satisfaction que les élections législatives du 10 mai 2012 se sont déroulées dans le calme et la sérénité.

Elle déclare le scrutin du 10 mai 2012, libre, transparent, régulier et équitable.

La Mission exhorte les acteurs politiques algériens à respecter la volonté du peuple exprimée à travers les résultats qui sortiront des urnes et à utiliser les voies légales de recours pour toute réclamation ou contestation éventuelle. Elle les encourage à collaborer en vue de consolider la démocratie, et à promouvoir l'Etat de droit, la paix et la stabilité.

La Mission rend hommage au peuple algérien et à tous les acteurs politiques pour la maturité dont ils ont fait montre durant ce processus électoral.

Fait à Alger, le 11 Mai 2012

Pour la Mission

S.E.M. Joaquim Alberto Chissano